

## CHARTRE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE (extraits)

Qu'est-ce que la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés ?



La Charte Européenne de tourisme durable dans les espaces protégés a été développée par la fédération Europarc - qui regroupe les Parcs nationaux et régionaux au niveau européen - en accord avec les recommandations adoptées lors du sommet de Eto en 1992.

La Charte européenne permet :

### Au Parc national et aux communes concernées :

- \* D'impulser un développement cohérent et coordonné du territoire
- \* D'être distingué au niveau européen comme territoire d'excellence
- \* D'associer l'ensemble des partenaires locaux à la démarche de développement durable
- \* De contribuer à la préservation du patrimoine

### Aux professionnels du tourisme :

- \* De travailler en partenariat avec le Parc et de profiter de son image
- \* D'améliorer la qualité de l'offre
- \* De développer de nouvelles opportunités commerciales (clientèles spécifiques, offre liée à la découverte du patrimoine, agro-tourisme)
- \* D'être valorisés auprès d'une clientèle internationale
- \* De rationaliser la gestion de leur entreprise

### La mise en œuvre de la Charte dans le Parc national de la Guadeloupe



Le contexte guadeloupéen apparaît particulièrement favorable à une telle démarche. En effet, la présence en Guadeloupe d'un Parc national et d'une Réserve naturelle reconnue zone humide internationale (Convention de Ramsar), tous deux inclus dans la Réserve mondiale de la Biosphère de l'Archipel guadeloupéen, confère une certaine notoriété à la destination Guadeloupe dans son ensemble.

### L'engagement du Parc national et de ses partenaires

Le Parc national de la Guadeloupe a fait le choix de s'engager pour 5 ans dans la mise en œuvre d'un programme d'actions en matière de tourisme durable. Il souhaite adhérer à la Charte Européenne du Tourisme Durable pour 2007. L'implication des acteurs, tout au long de la démarche, a pour objectif de définir des orientations communes afin de permettre le développement d'un tourisme durable au sein et à proximité de l'espace protégé.

L'engagement de chacun consiste à accepter et à respecter les principes de développement durable énoncés dans la charte.

### Le Diagnostic

La réalisation du diagnostic, qui s'est déroulée du 5 septembre 2005 au 25 avril 2006, a associé 270 acteurs (personnels du Parc national, élus des collectivités, partenaires administratifs, professionnels et associatifs, citoyens et touristes).

### Les orientations stratégiques

Le diagnostic a permis de définir les axes d'orientation nécessaires à l'élaboration de la stratégie de développement touristique durable au sein du Parc national. C'est ainsi que les axes suivants ont été proposés puis validés :

- Axe 1 : Entretenir et valoriser les patrimoines naturels, paysagers, culturels et historiques
- Axe 2 : Maîtriser les impacts de l'activité humaine
- Axe 3 : Placer les résidents au cœur du développement touristique durable
- Axe 4 : Mettre en place une démarche de tourisme durable intégrée au contexte local et à la situation spécifique de la Guadeloupe
- Axe 5 : Positionner le Parc national de la Guadeloupe comme l'un des acteurs du tourisme durable au niveau régional.

## POINTS CLES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET TOURISTIQUE (Extraits, source PNG)

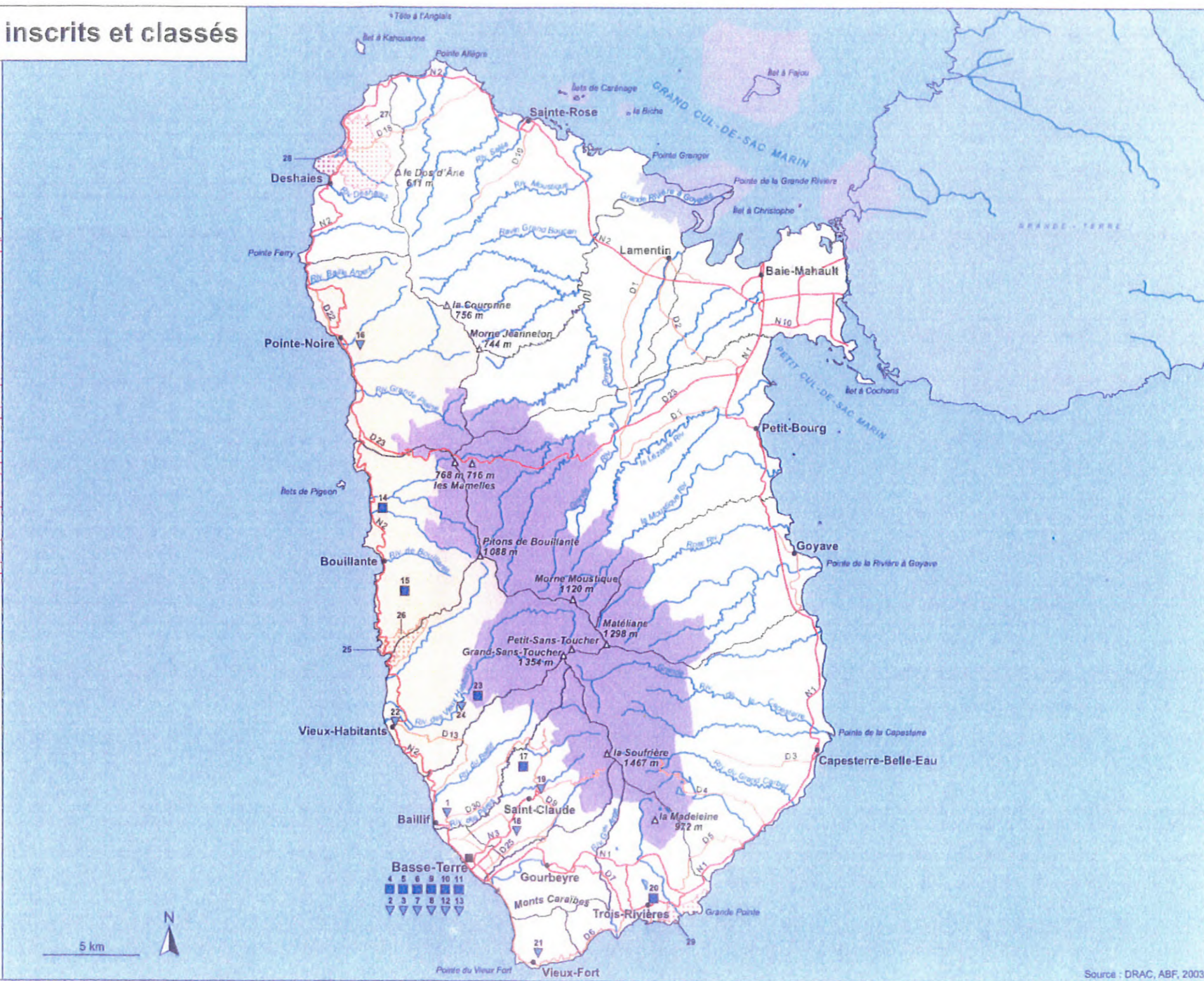
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des populations locales et des acteurs locaux mobilisés et impliqués dans la démarche de développement durable du parc national de la Guadeloupe</li> <li>Un patrimoine naturel exceptionnel</li> <li>Un climat chaud toute l'année, ce qui peut entraîner une saison touristique plus longue</li> <li>Richesse du patrimoine culturel et historique</li> <li>Un réseau de traces entretenues</li> <li>Des hébergements de bonne qualité privilégiant l'architecture créole, l'environnement...</li> <li>Le schéma de développement et d'aménagement touristique et le schéma d'aménagement régional respectivement en cours de réalisation et de révision sont des outils indispensables à la construction d'un projet touristique global au niveau régional</li> <li>La marque de confiance du Parc National avec 33 labellisés en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de prise de conscience des enjeux :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>-de préservation des patrimoines naturels et culturels</li> <li>-du tourisme (d'où notamment des conflits sociaux pendant la saison touristique) par les acteurs locaux (y compris les citoyens)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de mises en péril des ressources naturelles et culturelles à cause :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>-des pollutions des eaux, des sols, de l'air</li> <li>-des démolitions intempestives du patrimoine bâti</li> <li>- d'une détérioration / d'un mitage des paysages</li> <li>- d'un manque de recueil systématique de la mémoire vivante détenue par les anciens qui ne sont pas éternels</li> <li>- d'une insuffisance de volonté politique pour la mise en application des réglementations</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Manque de statistiques récentes sur le tourisme en Guadeloupe (flux touristique, nombre de structures d'hébergements, type de clientèles ...)</li> <li>Peu de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel</li> <li>Des infrastructures limitées pour les musées et les maisons thématiques</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le parc national et ses partenaires devront tenir compte de ce qui se fait ailleurs dans la Caraïbe et à l'étranger pour être en mesure de souligner leurs avantages comparatifs en matière de destination touristique</li> <li>Un intérêt croissant des touristes à pratiquer des activités dans un cadre de vie agréable et naturel</li> <li>Perspectives de coopération au sein de la Caraïbe (notamment avec la Dominique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un Parc National perçu comme un élément de restriction et uniquement de protection et non comme une structure pouvant apporter des opportunités</li> <li>La cherté du coût du billet d'avion qui peut dissuader les touristes potentiels</li> <li>La concurrence internationale sur le tourisme de nature qui offre un meilleur rapport qualité/prix, porte préjudice à la destination</li> <li>Un accroissement de la pression sur certains sites réputés aboutissant à la dégradation du milieu</li> <li>Les structures de promotion et de commercialisation d'un tourisme respectueux devraient être incitées à former leur personnel et à s'équiper en matériel NTIC adapté et performant. Sans cette évolution, celles-ci risqueraient de se priver de marchés porteurs.</li> </ul>



Les sites et monuments inscrits et classés

MONUMENTS HISTORIQUES		
Commune	Nom	Ins. Clas.
Baillif	Tour du Père Labat	1 ▼
Basse-Terre	Ancienne glacière	2 ▼
	Lycée Garville-Réache	3 ▼
	Maison Coquelle	4 ▼
	Cathédrale Notre Dame	5 ▼
	Fort Delgrès	6 ▼
	Maison Chapp	7 ▼
	Maison Liensol	8 ▼
	Palais de Justice	9 ▼
	Palais du Conseil Général	10 ▼
	Palais d'Orléans (Préfecture)	11 ▼
	Pont du Gallon	12 ▼
	Aqueduc et réservoir de petite guinée	13 ▼
Bouillante	Habitation La Lise	14 ▼
	Maison Muscade	15 ▼
Pointe-Noire	Mairie	16 ▼
Saint-Claude	Cimetière de l'Habitation Joséphine	17 ▼
	Habitation Morit-Camel	18 ▼
	Résidence Préfectorale	19 ▼
Trois-Rivières	Parc des Roches Gravées	20 ▼
Vieux-Fort	Eglise	21 ▼
Vieux-Habitants	Façade de l'Eglise Saint-Joseph	22 ▼
	Habitation La Grivelière	23 ▼
	Habitation La Couliasse	24 ▼
<b>SITES</b>		
Bouillante et Vieux-Habitants	Anse à la Barque	25 ▼
	Anse à la Barque	26 ▼
Deshale	Grande Anse	27 ▼
	Bassin versant de Grande Anse	28 ▼
Trois-Rivières	Sucrénié et batterie de la Grande Pointe	29 ▼











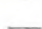



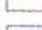
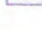

- Monument historique classé
- ▼ Monument historique inscrit
- Site classé
- ▼ Site inscrit
- △ Sommet
- Route principale
- Route secondaire
- Réseau hydrographique majeur
- Limite communale
- Zone centrale
- Zone périphérique
- Réserve naturelle



Source : DRAC, ABF, 2003



## Les équipements

-  Direction du Parc
-  Maison du Parc
-  Maison de secteur
-  Centre d'information du Parc
-  Entrée principale du Parc
-  Site remarquable
-  Refuge du Parc
-  Aire de pique-nique
-  Trace
-  Sentier de Grande Randonnée (GR)
-  Sommet
-  Limite de secteur
-  Réseau hydrographique majeur
-  Zone urbanisée
-  Zone centrale
-  Zone périphérique
-  Réserve naturelle

